

MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE
PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU :
MARDI 6 AVRIL 2021 – 9 HEURES

L'an deux mil vingt un, le six avril à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le trente mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Annexe – Hameau les Bégües à Sainte-Colombe, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de présents : 6 Nombre de votants : 6

Etaient présents : Messieurs René ALMERAS, Alan BOIRIVEAU, Bernard COSSU, David OLIVE, Jean-Pierre ROUX, Adriano TAVERNA.

Monsieur Lionel MARCHAND (Trésorier de Laragne-Montéglin)

Absent et excusé : Monsieur Eric GERNEZ

Secrétaire de séance : Monsieur René ALMERAS

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire accueille Monsieur Lionel MARCHAND, Trésorier de Laragne-Montéglin

L'assemblée, à l'unanimité, nomme René ALMERAS secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 9h00, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/02/2021

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 10/02/2021. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal et la page des signatures est ratifiée par les conseillers présents.

2. APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2020 (BUDGET DE LA COMMUNE ET BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT)

Après présentation des comptes de gestion par Monsieur Lionel MARCHAND, le conseil municipal examine les comptes de gestion 2020 et les comptes administratifs 2020.

Les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

2020	Dépenses	Recettes	Solde	Report 2019	Résultats
Fonctionnement	74 057,87	70 282,14	-3 775,73	75 024,03	71 248,30
Investissement	17 095,69	2 093,12	-15 002,57	13 319,63	-1 682,94

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

2020	Dépenses	Recettes	Solde	Report 2019	Résultat
Fonctionnement	27 406,89	37 882,67	10 475,78	2 813,52	13 289,30
Investissement	14 797,28	17 979,00	3 181,72	20 807,87	23 989,59

Les résultats présentés sont approuvés à l'unanimité des présents.
Monsieur le Maire n'a pas participé au vote du compte administratif

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné les comptes administratifs 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le conseil municipal décide l'affectation des résultats pour les budgets commune et eau et assainissement de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2020 : - 3 775.73 €, un excédent antérieur de + 75 024.03 €

- soit un résultat cumulé de : **+ 71 248.30 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2020 : - 15 002.57 €, un excédent antérieur de + 13 319.63 €

- soit un résultat cumulé de : **- 1 682.94 €**

Restes à réaliser votés de l'exercice 2020 :

Recettes : + 12 450.00 €

Dépenses : - 22 000.00 €

Aux vues des résultats, le Premier Adjoint propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

- Au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de : **11 232.94 €**
- au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) la somme de **60 015.16 €**
- au compte 001 (Résultat d'investissement reporté déficit) la somme de **1 682.94 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'affectation des résultats.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2020 : + 10 475.78 €, un excédent antérieur de + 2 813.52 €

- soit un résultat cumulé de : **+ 13 289.30 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2020 : + 3 181.72 €, un excédent antérieur de + 20 807.87 €

- soit un résultat cumulé de : **+ 23 989.59 €**

Aux vues des résultats, le Premier Adjoint propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

- au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté Excédent) la somme de **+ 13 289.30 €**
- au compte 001 (Résultat d'investissement reporté Excédent) la somme de **+ 23 989.59 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'affectation des résultats.

4. PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget de la commune pour l'année 2021 :

Celui-ci s'équilibre à hauteur de :

123 882.36 € en fonctionnement

110 026.06 € en investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2021.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire informe l'assemblée de la réforme de la taxe d'habitation et rappelle que le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un "rebasage" du taux de TFPB. Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département, il convient donc d'ajouter le taux du département (26,10%) au taux de foncier bâti de la commune. Cette modification de taux communal n'entraîne pas d'augmentation pour le contribuable puisque la part départementale est juste transférée à la commune.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de voter les taux suivants :

Taxe foncière (bâti)	36.10 %
Taxe foncière (non bâti)	78.57 %

6. VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour entériner l'attribution des subventions aux associations prévues au budget 2021. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide

d'attribuer pour l'année 2021 les subventions suivantes en rappelant qu'elles ne seront versées qu'après fourniture des bilans moraux et financiers de l'année précédente :

NOM ASSOCIATION	MONTANT VOTÉ
COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER	100.00 €
ASSOCIATION POUR LA RESISTANCE ET LA DEPORTATION	50.00 €
ANIMATION ORPIERROISE	70.00
ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS	100.00

7. PRESENTATION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget eau et assainissement de la commune pour l'année 2021 :

Celui-ci s'équilibre à hauteur de :

38 389.30 € en fonctionnement

41 968.59 € en investissement

8. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNATURE ADHESIONS ET CONVENTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération qui l'autorise à signer les différentes conventions, adhésions aux organismes. Une liste est ainsi dressée pour l'année 2021 :

<u>ORGANISMES</u>	<u>MONTANT COTISATION</u>
• S.P.A. SUD ALPINE	45.65 €
• ANEM (ASSOCIATION DES ELUS DE MONTAGNE)	73.90 €
• ASPBB (ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DES PAYS DU BUECH)	40.00 €
• APAJH (ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES LES LAVANDES)	35.00 €
• C.A.U.E. (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT)	100.00 €
• AMRF (ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCES HAUTES-ALPES)	75.00 €
• FONDATION DU PATRIMOINE	55.00 €
• AMF 05	171.50 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal donne son accord pour adhérer et cotiser à ces associations.

9. DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE RELIURES ET ARCHIVAGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les travaux entrepris concernant l'archivage et la reliure des registres communaux (état civil, délibérations, matrices). Il présente les devis établis par l'Atelier de Reliure Amandine VERDANT et propose de rechercher des financements :

- Devis concernant les registres des délibérations, arrêtés, etc... : **1 542.80 €**
- Devis concernant la restauration de la matrice cadastrale : **1 821.00 €**
- Devis concernant la restauration de registres d'état civil de 1700 à 1831 : **1 504.00 €**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide et autorise le Maire à constituer un dossier de demande de subventions.

10. PARTICIPATION F.S.L. (Fonds de Solidarité pour le Logement)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil une demande de participation pour la commune de Sainte-Colombe au Fonds de Solidarité pour le Logement. . Il rappelle que ce fonds permet aux ménages en difficulté d'obtenir une aide ponctuelle afin de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 0.40 Euros par habitant soit : 22 € pour l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

AFFICHÉ LE 13/09/2021

Le Secrétaire de séance,
René ALMERAS



Le Maire,
Jean-Pierre ROUX

